

La nature meusienne, un atout à préserver pour demain

Le département de la Meuse, au même titre que celui des Vosges, mérite le titre de département vert de Lorraine, auquel on peut ajouter le bleu de l'eau omniprésente dans de nombreuses zones du territoire. Avec de multiples paysages remarquables et des écosystèmes diversifiés, le patrimoine environnemental meusien constitue un atout à préserver pour la qualité de vie et le tourisme de demain. Les activités agricoles, essentielles au territoire, doivent s'exercer en harmonie avec ce patrimoine naturel, préservant la biodiversité et profitant de ses aménités et de la productivité des écosystèmes. Avec une importante production locale d'énergie renouvelable, la Meuse s'oriente résolument vers la transition énergétique.

Bruno Desjardins, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine

En termes d'occupation du sol, la Meuse est le département lorrain le moins artificialisé. Seulement 2,4 % du territoire sont considérés comme espace fortement artificialisé contre 4,6 % pour les Vosges et 5,7 % pour la Lorraine.

La Meuse verte et bleue

Les terres arables constituent le premier type d'occupation du sol, suivi des forêts et des prairies permanentes. L'agriculture joue ainsi un rôle primordial sur le paysage et les écosystèmes : sols, habitats naturels, eaux, espèces végétales et animales. De fait, le maintien de prairies permanentes dans les zones inondables, dans les zones de captages d'eau pour la consommation ou sur les coteaux calcaires, et la présence de vergers traditionnels autour des villages par exemple, sont facteurs d'une grande biodiversité.

Cependant, le développement d'un mode de production agricole intensif ces trente dernières années est préjudiciable aux ressources naturelles. Il se caractérise par des cultures trop peu diversifiées, une forte mécanisation sur de très grandes exploitations, de nombreux intrants chimiques (engrais, produits phytosanitaires), une baisse régulière des superficies de prairies permanentes, des zones humides et des espaces interstitiels (haies, bosquets). Les nouvelles orientations de la politique agricole doivent permettre une meilleure maîtrise de ses impacts environnementaux.

Des paysages à forte valeur

Traversé du sud au nord par la Meuse, seul fleuve lorrain, dont l'embouchure en mer du Nord conflue avec le Rhin dans un vaste delta, le département accueille plusieurs paysages majeurs de la Lorraine : vallée de la Meuse, côtes de Meuse, plaine de la Woëvre, côte de Gaize de l'Argonne, vallée de la Saulx. Ces paysages jouent un rôle capital pour l'attractivité et l'image de

marque du département, et peuvent être le support d'un développement touristique fort. Dans la partie ouest du Parc naturel régional de Lorraine, 55 communes sont regroupées sur une superficie de près de 800 km², autour de projets de développement du patrimoine naturel et culturel et des activités touristiques.

La vallée de la Meuse, vaste plaine inondable, possède un paysage de grande envergure. Elle représente un patrimoine devenu rare en Europe, du fait de son cours non canalisé et de sa faible urbanisation. Intercalée entre les fronts de côtes, la plaine de la Woëvre affiche ses vastes horizons agricoles. Les grands étangs (Amel, Lachaussée, Madine...) représentent le fleuron de ces paysages avec au sud le massif forestier de Rangéval-la Reine, dont la biodiversité est particulièrement liée aux milieux humides. Toutefois, les évolutions urbaines et agricoles estompent progressivement l'identité des espaces environnants.

La Grande Guerre a largement marqué les paysages, avec des villages détruits et non reconstruits, des lieux de bataille sur lesquels subsistent toutes les meurtriresses (tranchées, sapes, trous d'obus), protégés par des plantations de résineux dès 1920, qui font place aujourd'hui aux feuillus locaux.

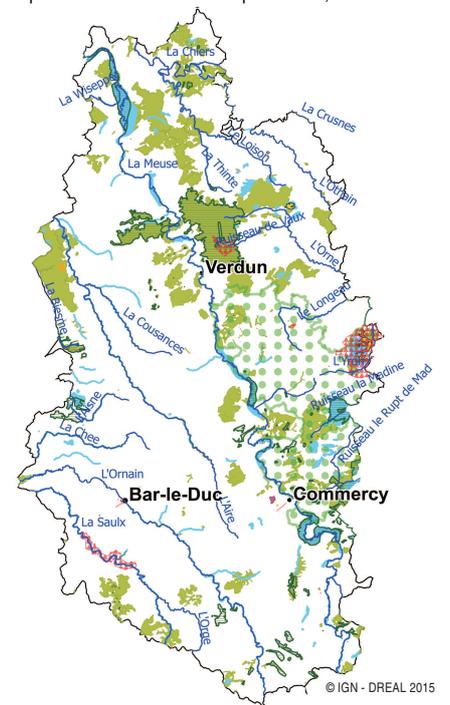
Ces espaces patrimoniaux meusiens sont protégés par 27 sites classés ou inscrits, dont les sites classés emblématiques des champs de bataille de Verdun et des Éparges, ou les sites inscrits de la vallée de la Saulx ou de l'étang de Lachaussée.

Les inventaires du patrimoine naturel de la Meuse que sont les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) mises à jour et les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ont identifié 2 260 km² (36,2 % du territoire), comportant des milieux ou des espèces remarquables, soit une proportion importante de l'espace du département. Forêts, grottes, vallées alluviales, prairies sèches ou humides, étangs et lacs, vergers

constituent des milieux caractéristiques et font la richesse environnementale du département. Des espèces comme le butor étoilé, la grue, la cigogne noire, le grand murin et les petits et grands rhinolophes (chauve-souris), le triton crêté, le sonneur à ventre jaune (amphibiens) sont emblématiques des milieux meusiens. L'apparition récente du loup a beaucoup ému les citoyens, mais ce prédateur des grands ongulés pourrait contribuer à rétablir l'équilibre des écosystèmes forestiers. Pour ce faire, il est souhaitable que la prise en

1 Un patrimoine environnemental varié

Espaces d'inventaires et de protection, en 2014



Source : MNHN, Dreal Lorraine, Conseil régional de Lorraine



compte de l'intérêt des élevages ovins permette une coexistence pacifiée. Les habitats naturels d'intérêt communautaire (Natura 2000) sont également importants en Meuse. Ils représentent 10,6 % du territoire, et ont pour objectif de concilier les usages, notamment agricoles et forestiers, du sol avec la préservation des écosystèmes. Les milieux d'intérêt communautaire de la Meuse sont notamment les pelouses calcicoles, les grottes non exploitées par le tourisme, les formations herbacées pionnières des zones inondables, les milieux aquatiques des rivières, les prairies humides ou en lisière de forêts humides, les formations à genévrier sur pelouses calcaires, les hêtraies et chênaies, les érablaies sur éboulis, les forêts alluviales.

Prévention des risques : inondations et pollutions diffuses

Comme en France métropolitaine et en Lorraine, le risque d'inondations est le principal risque naturel auquel sont confrontés les Meusiens. Ainsi, plus d'une commune sur deux (56 %) a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle inondation au cours des vingt dernières années. Aujourd'hui, 27 % des communes disposent d'un plan de prévention du risque inondation (PPRI), couvrant ainsi environ les trois quarts des communes ayant été touchées par plusieurs inondations en vingt ans.

Les zones inondables sont estimées à 34 000 hectares, soit 5 % de la superficie du département. Environ 10 000 logements et 20 000 habitants sont situés dans ces zones. Un plan d'action et de prévention des inondations (PAPI) a été mis en place sur le bassin versant de la Meuse, définissant des actions de prévision, de sensibilisation,

mais aussi de réduction de la vulnérabilité par des travaux d'aménagement ou la création de zones d'expansion des crues.

Par ailleurs, l'application de la directive européenne sur les inondations a abouti à la délimitation d'une zone à forts enjeux de type territoire à risque important d'inondation (TRI) à Verdun. Des études fines ont été réalisées et un plan de gestion du risque inondation sera mis en place sur la période 2016-2021.

En ce qui concerne les risques technologiques, la Meuse se caractérise par une faible présence de sites industriels classés «Seveso» (six établissements sur 37 en Lorraine : Huntsman Surfaces Sciences, Ineos, Sodetal, Vitherm, Rhovyl, Reichhold SA). Trois plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les communes concernées ont été définis, dont deux sont approuvés et en cours de mise en place et un au stade de la prescription. Cette situation pourrait évoluer avec l'installation du centre industriel de stockage géologique (Cigéo) et le traitement de déchets radioactifs en surface puis en profondeur dans le sud du département.

En matière de santé publique, les pollutions diffuses constituent un enjeu important décrit dans le plan régional santé-environnement. Dans le département de la Meuse, la faible densité de population et d'établissements industriels permet de limiter les émissions polluantes dans l'air, l'eau ou le sol, et donc la contamination des milieux. Ainsi, vingt sites pollués ont été identifiés et pris en charge (322 en Lorraine). Les impacts les plus notables sont dus à l'activité agricole : rejets dans l'air à proximité des champs pendant les interventions de traitements, traces dans les eaux superficielles et souterraines de l'utilisation d'engrais

ou de produits phytosanitaires (notamment nitrates et pesticides). En 2012, en moyenne triennale, la concentration en nitrates aux points de mesure dans les cours d'eau atteint 15,7 mg/l (en hausse de 1,1 % par rapport à la période précédente), avec 6 % des points dépassant le seuil de 25 mg/l, favorisant l'eutrophisation des cours d'eau. Concernant les pesticides, sur les trois dernières années, 15 % des stations affichent une concentration moyenne supérieure à 0,5 micro g/l, ce qui demeure cependant inférieur à la moyenne nationale (26,5 % des stations). La présence de nitrates et de pesticides est également constatée dans l'eau potable distribuée : 68 unités de distribution concernant 20 600 habitants ont diffusé en 2013 une eau de teneur moyenne en nitrates supérieure à 25 mg/l, et 12 unités (4 500 habitants) une eau temporairement non conforme pour les teneurs en pesticides. La révision en cours des zones vulnérables aux nitrates constate une augmentation de plus d'une centaine du nombre de communes concernées dans le département.

L'énergie renouvelable a le vent en poupe

Le département a connu un développement important de l'énergie éolienne ces dix dernières années, avec l'installation à ce jour de 38 parcs éoliens, de puissance totale raccordée de 389 MW. Cela représente 53 % de la puissance éolienne installée en Lorraine, et 4,4 % du total de la France métropolitaine. La production annuelle estimée est de l'ordre de 700 GWh, et couvre ainsi en moyenne la consommation annuelle des ménages et des collectivités de la Meuse. L'installation de nouveaux mâts devrait se poursuivre. Une quarantaine sont autorisés, pour une puissance de 100 MW, et une cinquantaine sont en cours d'instruction, pour une puissance de 150 MW. Cependant, il faut veiller à éviter une saturation des paysages et à préserver les couloirs migratoires des oiseaux (grues cendrées, milans royaux) et les habitats forestiers (risques pour les chiroptères).

D'autres sources de production d'énergie renouvelable sont également présentes. Le photovoltaïque progresse mais moins que dans les autres départements lorrains (9 MW, sur 197 en Lorraine). La petite hydraulique s'est développée (1,6 MW) et des méthaniseurs sont mis en place. Deux sont opérationnels, un en construction, deux en projet. La Meuse accueille également l'unique site lorrain de production de «biocarburants de 1^{ère} génération» à Verdun.

Ainsi, la contribution du département à la transition énergétique et à l'atteinte des objectifs du schéma régional climat air énergie (SRCAE) est importante.

2 Espaces patrimoniaux et protections en 2012

	Superficie totale (km ²)	Part en inventaire patrimoine naturel (%)	Part en Natura 2000 (%)	Part en protection forte (%)
Meuse	6 235	36,2	10,6	0,4
Lorraine	23 663	39,9	7,0	0,6
France métropolitaine	548 507	30,4	12,6	1,7

Source : Service statistique du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Un nouveau Parc naturel à l'étude dans l'Argonne

Dans le territoire du Pays d'Argonne, à cheval sur la Lorraine et la Champagne-Ardenne, émerge depuis quelques années un projet de Parc naturel (PNR). L'Argonne, qui évoque spontanément les terribles combats de la première guerre mondiale, offre un riche patrimoine naturel, culturel, historique, géographique. Autant d'éléments qui y bâtissent une identité singulière par-delà les frontières administratives. Afin de relancer une dynamique de développement respectueuse de ce patrimoine fragile, et de le valoriser, l'association «Argonne Parc Naturel Régional» s'est créée pour défendre l'émergence d'un PNR. Depuis environ deux ans, elle déroule une démarche de mobilisation des acteurs locaux autour de ce projet. Fin 2014 une «étude d'opportunité et de faisabilité» a été engagée, qui devra démontrer les qualités patrimoniales de ce territoire et sa légitimité à obtenir un classement «parc naturel régional».